

# EXPOSITION CANINE NATIONALE

**CACS**  
de la S.C.C.

**Samedi 19 et Dimanche 20 Mai 2012**

Parc Manchez (à côté du marché)

**HORAIRES :**

**L'ISLE ADAM (95)**

**Entrée des Chiens :** 08h30  
**Début des Jugements :** 10h00

**A adresser à : M. Michel DE KEYZER - Exposition de L'Isle Adam 2012**  
**74 rue de la Gare - 95270 VIARMES ☎ 01 30 35 31 78 - michel.dekeyzer@free.fr**  
**Renseignements Exposition : 01 41 79 33 50 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h - scif@wanadoo.fr**

**SAMEDI**  
**19 mai 2012**  
**2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>,**  
**6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> groupes**

**Clôture des engagements : 23 avril 2012 (date d'arrivée)**

**exposition sans cages**

**DIMANCHE**  
**20 mai 2012**  
**1<sup>er</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>,**  
**et 10<sup>e</sup> groupes**

**ENTREE GRATUITE**  
  
**SORTIE LIBRE**  
**DES CHIENS EXPOSÉS**



**Engagements possibles sur internet**  
<http://www.sc-if.org> - <http://www.cedia.fr>  
**Engagement en ligne - paiement sécurisé**  
*(Pour les Classes Champion et Travail, le titre doit être validé par CEDIA)*

**JURY PRESENTI**

**Samedi 19 mai 2012**

**Dimanche 20 mai 2012**

- Groupe 2**  
 Bergers d'Asie Centrale, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, du Caucase, du Karst, Sarplaninac, Shar Pei ..... M. D. CHAGNARD  
 Dobermann, Bulldog, Boxer, Bullmastiff, Chien de Castro Laboreiro, Léonberg, Bouvier Bernois, Chien de Montagne des Pyrénées, Hovawart, Terre Neuve, Dogues Allemand, de Majorque, des Canaries, Grand Bouvier Suisse, Mâtins Espagnol, des Pyrénées, Rottweiler, Terrier Noir Russe ..... M. S. GIANNONE  
 Chien de la Serra da Estrela, Mâtin Napolitain ..... M. M. MOCQUE  
 Affenpinscher, Pinschers, Schnauzers, Dogue Argentin ..... Mme D. MEYER  
 Bouviers de l'Appenzell, de l'Entlebuch, Chien de Berger d'Anatolie, Cane Corso, Dogues de Bordeaux, du Tibet, Filas Brasileiro et de Sao Miguel, Landseer, Mastiff, Mâtin de l'Alentejo, Saint Bernard, et autres races du groupe ..... Mme M.-J. MELCHIOR (Lux)
- Groupe 3**  
**SPECIALE TERRIERS D'ECOSSE (Terrier Ecosais, Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier)**  
 Border Terrier, Terriers de type Bull, Fox Terrier, Lakeland Terrier, Manchester Terrier, Norfolk Terrier, Norwich Terrier, Sealyham Terrier, Terrier Australien, Silky Terrier, Welsh Terrier, Yorkshire Terrier ..... M. M. GAUVRIET  
 Airedale Terrier, Bedlington Terrier Terrier Brésilien, Toy Terrier, Jagd Terrier, Jack et Révérend Russell, Glen of Imaal, Terrier Japonais, Kerry Blue et autres races du groupe ..... Mme G. STEPHAN
- Groupe 4**  
 Teckels ..... M. S. JACOPS
- Groupe 6**  
**SPECIALE BASSET HOUND** ..... M. R. DROUIN  
 Chien d'Artois ..... Mme G. STEPHAN  
 Rhodesian Ridgeback, Dalmatien ..... Mme M.-J. MELCHIOR (Lux)  
 Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Basset Artésien Normand, Bleus de Gascogne, Fauves de Bretagne, Beagle, Beagle Harrier, Griffons Vendéens, Bruno Saint-Hubert Français, Chiens Courants, Saint Hubert, Gascons Saintongeais, Griffon Nivernais, Poitevin, Porcelaine et reste du groupe ..... M. J. MEDARD RINGUET
- Groupe 7**  
 Epagneul Français ..... Mlle L. GODEFROY
- SPECIALE BRAQUE SAINT GERMAIN**  
 Braques Allemand, d'Auvergne, de l'Ariège, de Weimar, du Bourbonnais, Français, Hongrois, Italien, Drahthaar, Langhaar, Epagneuls Bleu de Picardie, Breton, de Pont Audemer, Picard, de Munster, Griffon Korthals, Pointer, Setters Anglais, Gordon, Irlandais, et reste du groupe ..... M. J. LE MAGNAN
- Groupe 8**  
**SPECIALE BARBET ET CHIENS D'EAU (Américain, Espagnol, Frison, Portugais, Romagnol)** ..... Mme G. STEPHAN  
 Spaniels, Retrievers et autres races du groupe ..... Mme M.-J. MELCHIOR (Lux)

- Groupe 1**  
 Bergers Allemand, Bergamasque, de la Serra de Aires, de Russie Méridionale, Border Collie, Bouvier Australien, Bouvier Australien Courte Queue, Chien Loup de Saarloos, Chien Loup Tchèque, Schapendoes ..... M. J. LE MAGNAN  
 Berger Australien, Bergers Polonais, Bobtail, Chiens de Berger Roumain, Kelpie Australien, Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Tchouvatch Slovaque ..... M. D. CHAGNARD  
 Berger Belge, Berger Blanc Suisse, Berger Hollandais, Chien de Berger Croate, Chien de Berger de Majorque ..... M. J. MEDARD RINGUET  
 Bergers de Beauce, de Brie, de la Maremme et des Abruzzes, de Picardie, des Pyrénées, Bouviers des Ardennes, des Flandres, Chien de Berger Catalan ..... M. S. GIANNONE  
 Chien de Berger des Shetland, Colley, Collie Barbu, Schipperke ..... M. M. MOCQUE  
**SPECIALE WELSH CORGI** ..... Mme A. SOCOLOVERT
- Groupe 5**  
 Akita, Akita Américain, Basenji, Chien de Canaan, Podencos, Chien du Mexique, Chien du Pérou, Chien du Pharaon, Chow Chow, Cirneco de l'Etna, Cursinu, Eurasier, Hokkaido, Husky de Sibérie, Kai, Kishu, Malamute de l'Alaska, Podenco D'Ibiza, Samoyède, Shiba, Shikoku, Spitz Allemands, Volpino Italien et reste du groupe ..... Mme D. MEYER
- Groupe 9**  
 Carlin, Epagneul Tibétain, Terrier Tibétain ..... Mme M.-J. MELCHIOR (Lux)  
**SPECIALE KING CHARLES et CAVALIER KING CHARLES cavaliers femelles** ..... M. C. MATTERA  
**cavaliers mâles et King Charles** ..... M. V. CABON  
 Pékinois et Epagneul Japonais  
 jeunes vétérans puppy ..... M. D. CHAGNARD  
 Adultes ..... M. J. MEDARD RINGUET  
 Bichons, Bouledogue Français, Caniche, Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Coton de Tuléar, Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Kromfohrlander, Lhasa Apso, Petit Brabançon, Petit Chien Lion, Shih Tzu, Terrier de Boston, Epagneul Nain Continental ..... M. J. MEDARD RINGUET
- Groupe 10**  
 Azawakh, Barzoï, Greyhound, Lévrier Afghan, Lévrier Ecosais, Lévrier Espagnol, Lévrier Hongrois, Lévrier Irlandais, Lévrier Polonais, Petit Lévrier Italien, Saluki, Sloughi, Whippet ..... Mme M.-J. MELCHIOR (Lux)

**LA LISTE DES JUGES PEUT ÊTRE MODIFIÉE SUIVANT LE NOMBRE DES ENGAGEMENTS ET LES INDISPONIBILITÉS DES JUGES.**

*La confirmation des chiens devant être effectuée par un juge français, les exposants jugés par un juge étranger doivent s'assurer qu'un confirmateur sera présent le jour de l'exposition.*

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL de L'EXPOSITION

L'Exposition se tiendra à l'Isle Adam, Parc Manchez  
les 19 et 20 Mai 2012

**HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** – L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 10h précises.

**SORTIE DES CHIENS** – Sortie libre.

**AFFICHAGE** – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** – Il est interdit de préparer le chien dans l'enceinte de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

## PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

L'exposition étant d'accès libre, seuls les chiens ayant la marque au contrôle du passage vétérinaire seront acceptés sur les rings pour les jugements.

**ANNULATION** – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

**Sous réserve de modification ultérieure du règlement**, à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2012, les seuls chiens à oreilles coupées admis dans le cadre des manifestations organisées en France, seront les chiens nés en France ayant subi une otectomie avant le 28 Août 2008.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire du chien au jour du jugement.

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte .

**OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTE** – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**PUPPY** – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**VETERAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variétés, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ELEVAGE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variétés, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ELEVAGE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

### CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

La date de clôture est fixée au 23 avril 2012 (date d'arrivée) Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>er</sup> des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>e</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge détaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
  - b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
- Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** – Les chiens désignés

«Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

### CONFIRMATIONS

**ATTENTION** : Les chiens ayant subi une otectomie après le 28 août 2008 ne pourront pas être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et

Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback \_ 15 mois

Gr 8 : Retrievers \_ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais \_ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_ 15 mois

**RÉCLAMATIONS** – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76,22 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

## TRÈS IMPORTANT

### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**OBLIGATIONS SANITAIRES : 2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# L'ISLE ADAM

**CACS  
DE LA S.C.C.**

**SAMEDI 19 et DIMANCHE 20 MAI 2012  
PARC MANCHEZ**

**CACS  
DE LA S.C.C.**

**Clôture des engagements : 23 AVRIL 2012 (date d'arrivée)**  
*Aucun engagement ne sera pris en compte après cette date.*

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS <b>SANS CAGE</b>		
	Non membre	Membre SCIF
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris).....	38 €	34 €
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> chien .....	35 €	31 €
4 <sup>e</sup> chien et suivants .....	25 €	22 €
Puppy .....		16 €
Vétéran, ne concourant pas .....		10 €
Meute ( <i>donnant droit à 6 chiens inscrits en individuelle</i> ) .....		50 €
Chien supplémentaire .....		10 €
Paire, couple (pour les 2 chiens) .....		6 €

Entrée gratuite pour les exposants et les visiteurs  
 Cotation S.C.I.F. : 16 € (simple) / 17 € (couple) **chèque séparé**

**A adresser à : M. DE KEYZER - Exposition de L'Isle Adam 2012  
74 rue de la Gare - 95270 VIARMES**

Lots et classe d'élevage :  
 Gratuit  
*(inscription le jour de l'exposition)*

**Exposition sans cages**

Les chiens engagés en classes  
 Puppy, Vétérans  
 et Ne Concourant Pas  
 ne peuvent être considérés  
 comme 1<sup>er</sup> chien

**Joindre :**

- une enveloppe timbrée pour l'envoi du récépissé d'engagement
- Chèque à l'ordre de la S.C.I.F. ou photocopie du virement bancaire
- Photocopie de la vaccination antirabique pour tous les chiens
- Joindre **une photocopie de votre carte de membre SCIF 2012** pour bénéficier du tarif membre
- Pour les classes Champion et Travail : **photocopie du titre (titre homologué avant la date de clôture des engagements)**. En l'absence de ces titres, le chien sera inscrit en classe ouverte.

*Voir règlement FCI au dos de la feuille*

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (Voir définition des classes dans le règlement)	Sommes
<b>Intermédiaire</b> (15-24 mois) <input type="checkbox"/>	
<b>Ouverte</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Travail</b> ( <i>Voir au verso - joindre justificatif</i> ) <input type="checkbox"/>	
<b>Champion</b> (préciser la date d'homologation et <b>joindre la photocopie du titre</b> ) <input type="checkbox"/>	
<b>Jeune</b> (9-18 mois) <input type="checkbox"/>	
<b>Puppy</b> (6-9 mois) <input type="checkbox"/>	
<b>Vétéran</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Ne Concourant pas</b> (chiens LOF ne demandant pas la confirmation) <input type="checkbox"/>	
<b>Meute</b> préciser nombre de chiens dans la meute <input type="checkbox"/>	
<b>Paire</b> } <i>les deux chiens doivent être inscrits à l'exposition</i> <input type="checkbox"/>	
<b>Couple</b> } <i>et appartenir au même propriétaire</i> <i>1 entrée par propriétaire</i> <input type="checkbox"/>	
<b>TOTAL</b>	

**Cotation SCIF (facultative) - chèque séparé :**  
 simple 16 € - couple : 17 €

RÈGLEMENT :  Mandat  Chèque  Mandat international

Virement : IBAN (International Bank Account Number) :  
 FR76 1820 6000 2616 4907 2300 163  
 BIC (Banque Identifier Code) : AGRIFRPP882  
 Attention : tout engagement non accompagné de son règlement  
 ne sera pas pris en considération - tout chien dont la classe  
 n'aura pas été précisée sur la présente feuille  
 sera inscrit en classe ouverte ou jeune, suivant son âge.

N° de Tatouage : \_\_\_\_\_ N° LO : \_\_\_\_\_  
 ou d'identification par transpondeur

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

**Précisions indispensables pour certaines races : (voir au verso)** Variété : \_\_\_\_\_ Taille : \_\_\_\_\_

Couleur : \_\_\_\_\_ Poil : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

Né le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
 (propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

**Entrée gratuite pour les exposants et les visiteurs.**  
*L'exposition étant d'accès libre, seuls les chiens ayant la marque du contrôle au passage vétérinaire seront acceptés sur les rings pour les jugements.*

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso sur cette même feuille

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

**UNE FEUILLE D'ENGAGEMENT PAR CHIEN - REMPLIR LE HAUT ET LE BAS DE LA FEUILLE**  
 Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.  
 Attention aux précisions indispensables pour certaines races et classes : voir au verso.

N° de Tatouage : \_\_\_\_\_ N° LO : \_\_\_\_\_  
 ou d'identification par transpondeur

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Variété : \_\_\_\_\_ Taille : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_

Poil : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
 (propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

**Réservé à la Société Canine**

Gr. \_\_\_\_\_ Cl. \_\_\_\_\_

n°enreg. \_\_\_\_\_

Jour \_\_\_\_\_

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy   
 Ne concourant pas  Confirmation  Meute  Paire  Couple  Vétéran

Couple : nom du 2<sup>e</sup> chien \_\_\_\_\_  
 Paire : nom du 2<sup>e</sup> chien \_\_\_\_\_

**Tout chien inscrit en classe champion ou travail sans justificatif sera mis en classe ouverte**

Feuille à renvoyer à la Société Canine de l'île de France

**CLASSE TRAVAIL**

La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition : 23/04/12

**Chiens de Défense** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

**Chien d'Elan Norvégien** : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

**CLASSE CHAMPION**

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 23/04/12. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

**Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont tenus de se conformer aux arrêtés de la loi du 6 janvier 1999.**

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.**

**CLASSE CHAMPION** : « Pour inscrire un chien en classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement ».

- un titre de Champion International de la F.C.I.
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins 2 récompenses dans un pays membre de la F.C.I.)
- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent pas être acceptés.

Race unique, nutrition ciblée.



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

**BREED HEALTH NUTRITION** propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardineries, magasins de bricolage, libraires-services agricoles et chez les toiletteurs.

N°Azur 0 810 830 800

www.royalcanin.fr

**PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :**

**VARIÉTÉ :**

Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

**COULEURS :**

Bergers de Brie, Belges, Dobermann, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

**POIL (Longueur ou texture) :**

Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Russkiy Toy.

**TAILLE :**

Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

**POIDS :**

Épagneuls Pékinois et Japonais, Épagneuls Nains Continentaux (Papillons, Phalènes).

